



LE MOT DU MAIRE

Nous voici déjà à mi-mandat, qui a connu un démarrage difficile par bien des aspects. La crise sanitaire, la hausse des prix continue et généralisée, le changement climatique, et les tensions sociales que traverse notre pays.

Plus que jamais, nous avons besoin de cohésion sociale et républicaine, d'universalisme, d'esprit civique et de respect de l'autorité sous toutes ses formes.

Ces 3 années passées ont été consacrées à une bien difficile et ingrate tâche ; celle du montage des dossiers de demandes de subventions afin de mener à bien nos projets.

Enfin, nous pouvons entrer dans la phase opérationnelle de nos projets, et parmi les

sujets qui mobilisent toute notre énergie, il y a la création du city stade, et le choix du maître d'œuvre pour le projet de réfection de la route Basse avec ses réseaux humides et secs.

Nous essayons d'aller de l'avant en rénovant nos équipements, en améliorant votre cadre de vie, et faire progresser le vivre-ensemble.

Je fais au mieux et je veillerais à ce que notre village reste le « refuge » dont nous avons besoin.

Je vous souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'année, et une bonne lecture de ce nouveau numéro de Municip'Arre.

Avec mon dévouement,
Votre maire.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

- Ezio Dumoulin, né le 15/03/2023 de Hervé Dumoulin et Kiara Hoyer.
- Axel Seropian né le 12/07/2023 de Martin Bathfield et Samantha Seropian

MARIAGE

- Christine Fabre et José Soriano le 13/05/2023

DÉCÈS

- Lucienne Puel, née Roqueblave décédée le 13/12/2022
- Helga Fuchs décédée le 09/06/2023
- Benoit Pialot décédé le 03/07/2023

ASSOCIATIONS



ASSOCIATIONS EN ACTIVITÉ AU SEIN DU FOYER COMMUNAL

- **QI GONG Énergétique chinoise**
Le mardi de 09h30 à 11h00 au foyer communal
Philippe Fauchot 06 84 10 13 47
<http://qiqong-enc.com/>
- **YOGA Cévennes**
Le mercredi à partir de 17h30 au foyer communal
Irène 06 32 84 26 58
Site web : yogacevennes.com
Facebook / Yoga Cévennes
Insta / irene.yogacevennes

À VOTRE SERVICE

MAIRIE

25, Place de la Mairie
04 67 82 01 33
commune.arre@orange.fr
Du lundi au jeudi
de 15h30 à 18h

AGENCE POSTALE COMMUNALE

25, Place de la Mairie
04 67 71 87 61
Du lundi au jeudi de 8h à 12h

BOULANGERIE

700, Route de l'Aveyron
04 67 82 01 22
Horaires (hors été) : tous les jours sauf le dimanche de 8h à 13h
Juillet et août : tous les jours de 5h à 13h et de 17h à 20h

PHARMACIE DES CÉVENNES

37, Impasse de la Ginestière
04 67 82 01 02
pharmaciedescevennes30120@gmail.com
Lundi – mardi – jeudi
vendredi de 9h à 12h30
et de 15h à 19h
Mercredi et samedi
de 9h à 12h30

CABINET D'INFIRMIÈRES

14, place de l'Église
04 67 65 42 84

ATELIER D'ANNE

Anne Gouverneur
06 20 34 38 14
Cours de couture, tricots...

ATELIER DE DÉCORS

Arthur et Roland Lamon
06 07 37 15 51
Décors d'opéra, restauration fresques d'Église...
Guy Grazioso
06 62 06 35 39

Service à la personne, gardiennage, entretiens intérieur et extérieur, petites réparations...

Maud Art Massage
Maud Margat 06 70 65 07 47
Massages Californien
Suédois – Deep Tissue –
Réflexologie plantaire (Thaïlandaise) – Femme enceinte

ARTISANS DIVERS

- A.V.S (À Votre Service)
Richard Pierkot :
06 70 64 26 18
Élagage, bois de chauffage
- Cévennes nature
Espace verts
Lionel Poujol :
07 81 80 93 95
- DDS - Plomberie/Chauffage
Dominique Dos Santos :
06 19 30 53 46
- Électricité – Frédéric Portier
06 28 20 39 84
- *Électricité / Dépannage électroménager* René Deffains :
06 47 28 76 50
- Façadier Jaoul Façades
Romaric Castor :
06 88 27 04 25
- JS Peinture Jona Sénégas :
07 76 54 38 45
- La bûche des Cévennes
Bois de chauffage
Stéphane Revelle :
06 22 87 64 07
- Maçonnerie générale
Michaël Cavalier :
06 17 23 30 22
- Peinture
Nicolas et Dorian Bourdier
06 72 65 12 60 /
06 85 54 05 95
- Philippe et Marco
Maçonnerie générale
Philippe Chiarelli :
06 81 73 43 91

Cérémonie annuelle

Bleuet de France, fleur de mémoire et de solidarité, est né en 1918 de la volonté de deux infirmières de l'Institution Nationale des Invalides de venir en aide aux soldats blessés durant la Grande Guerre.



En créant un atelier destiné à la confection de fleurs de bleuets en tissu, les infirmières permettent aux mutilés d'oublier leurs blessures tout en bénéficiant d'un revenu grâce à la vente de ces fleurs. Dès lors, le *Bleuet de France* devient le symbole officiel du lien étroit entre la Nation française et ceux qui l'ont servie ou la servent encore.

Créé à la fin de la Première Guerre mondiale, le *Bleuet de France* est dès 1934 autorisé à collecter des fonds sur la voie publique chaque 11 Novembre et, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, chaque 8 Mai.

Le *Bleuet de France*, c'est deux missions essentielles qui se sont créées autour de la solidarité et de la transmission de la mémoire ; c'est une chaîne de solidarité qui, grâce aux donateurs, aide au quotidien plusieurs milliers de ressortissants de l'ONACVG.

Après plus d'un siècle, cet engagement perdure et le *Bleuet* poursuit sa mission de soutien moral et financier envers les anciens combattants et les victimes de guerres d'hier et d'aujourd'hui ; il apporte également son aide aux veuves de guerre, aux pupilles de la Nation et aux victimes d'actes de terrorisme.

EMPLOYÉS

Notre agent Loïc, pour des raisons personnelles est retourné dans sa région d'origine. Nous le remercions pour son investissement et son travail dans la commune et lui souhaitons une bonne continuation.

Théo et Médéric, chacun leur tour, ont apportés leur aide à Loïc pendant quelques mois, mais ils se sont tournés vers d'autres orientations professionnelles. Une bonne continuation à eux également.

Actuellement, notre duo, Michaël et Gilles sont nos nouvelles recrues et en quelques mois nous avons pu constater du travail bien fait, du fait de leurs compétences, de leur volonté et leur complicité.

Leur bon sens et leurs initiatives sont appréciés de tous, et nous avons déjà eu de bons retours sur leur travail.

Nous espérons que Michaël et Gilles feront un long chemin parmi nous...

AGENCE POSTALE COMMUNALE



Conscient de la disparition de nombreux services publics, mais surtout de l'importance de conserver ces services, nous vous rappelons que l'Agence postale Communale est ouverte du lundi au jeudi de 8h à 12h.

L'Agence Postale Communale garantit aux habitants un service et un accueil de proximité. Valérie a à cœur de mettre en œuvre les services attendus mais sait également personnaliser et adapter la prestation d'accompagnement aux démarches postales et aux attentes de notre village.

L'agence communale vous permet d'effectuer les opérations postales courantes, suivantes :

SERVICES COURRIER COLIS

- Vente de produits (timbres, enveloppes, emballages colis...)
- Dépôt courrier-colis
- Retrait courrier-colis
- Contrat de réexpédition de courrier

SERVICES BANCAIRES

- Retrait et dépôt d'espèces dans la limite du plafond autorisé pour les clients de La Banque Postale
- Dépôts de chèques

L'agence postale est munie d'un terminal de paiement qui vous permet de retirer de l'espèce, si vous êtes munis d'une carte de crédit de la Banque Postale.

Pensez à vous munir de votre chéquier (pour les retraits) et d'une pièce d'identité (pour les retraits d'espèces ou retrait d'objet)



École

NIDS DE FRELONS DANS LA COUR

Nous remercions les pompiers du Centre de Secours Principal du Vigan, qui sont toujours là lorsque nous avons besoin d'eux.

Cet été avant la repise de l'année scolaire, les employés municipaux ont aperçu des nuées de frelons asiatiques dans la cour de l'école. Il se trouve qu'un nid avait trouvé sa place dans un arbre et creusé tout le tronc. Les pompiers sont intervenus et ont dû abattre cet arbre.

Un beau travail de nos sapeurs-pompiers.

EXERCICE D'ÉVACUATION

Cette année, à l'école, l'exercice d'évacuation incendie s'est déroulé avec la participation des sapeurs-pompiers du Vigan.

Afin de ne pas paniquer les enfants, cet exercice, en mode « réel » avait été exposé aux élèves, en amont, par le Lieutenant Hervé Renard, Chef du Centre de Secours Principal du Vigan.

Le scénario prévoyait un départ de feu dans le préau couvert, situé dessous la classe. Un envoi de fumée a été réalisé, et cette fumée s'est engagée peu à peu dans le couloir, puis dans la classe.

L'alarme incendie s'est déclenchée et le personnel enseignant a dirigé les enfants pour l'évacuation des lieux vers le point de rassemblement, où l'enseignante a vérifié que tous ses élèves étaient présents.

Des engins d'incendie, du centre de secours du Vigan sont arrivés, et les sapeurs-pompiers ont pris les renseignements nécessaires auprès du personnel enseignant et ont déployé les lances pour éteindre le feu (imaginaire...).

Ils sont ensuite partis à la recherche des élèves manquants et vérifier si les bâtiments attenants à l'école avaient été évacués.

A la fin de l'exercice, le Lieutenant Hervé Renard a pris du temps auprès des enfants pour répondre à leurs questions, et leur détailler la tenue des pompiers.

Après quoi les enfants sont passés chacun leur tour pour manipuler la lance incendie qui projetait de l'eau. Le petit passage entre l'abri bus et l'école a été bien arrosé !

Nous adressons un grand merci aux pompiers du Vigan, pour leur intervention, leur présence, leur disponibilité et leur patience pour répondre à nos questions et celles des enfants.

Cette matinée a peut-être suscité quelques vocations !



PLUI (Plan Local Unique Intercommunal)

Suite à la prise de compétence de la Communauté de Communes en matière de Plan local d'urbanisme en 2017, le conseil de Communauté s'est engagé dans l'élaboration d'un PLU Intercommunal.

Ce nouveau document d'urbanisme s'inscrit aujourd'hui comme l'outil le plus adapté pour penser, harmoniser et structurer la politique d'aménagement à l'échelle des 21 communes de la Communauté.

C'EST QUOI UN PLUI ?

C'est un document qui indique la destination des sols et les règles qui s'y appliquent.

Il définit des prescriptions sur les formes que doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc.

Le PLUI du Pays Viganais se substituera à notre Carte Communale et il visera à la fois à simplifier les règles et à les harmoniser à l'échelle intercommunale.

Ainsi, il fixera pour les 21 communes du territoire :

- Les règles précises d'occupation des sols (zones naturelles ou agricoles, zones à vocation d'activités économiques...);
- Les règles de constructibilité (hauteurs maximales, implantation des bâtiments, aménagement des espaces extérieurs...);
- La prise en compte de thématiques transversales : paysage et biodiversité, risques, qualité de l'air, développement urbain...
- Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) seront instruites sur la base des règles inscrites dans le PLUI.

Il exprimera un projet de territoire pour les 10 à 15 années à venir, en réfléchissant au développement intercommunal.

Le PLUI tiendra compte des spécificités de chaque commune tout en définissant les priorités en matière d'urbanisme, d'aménagement, de développement économique, de mobilité et d'environnement, etc., sur l'ensemble du territoire.

Les principales étapes de l'élaboration du PLUI

– *Septembre 2022*

Printemps 2023

Diagnostic territorial
État initial de l'environnement

– *Été – Automne 2023*

PADD Les grandes orientations du territoire

– *Hiver 2023 - Printemps 2024*

Règlement écrit
Règlement graphique (zonage)
Orientations d'aménagement et de programmation (DAP)

– *Début 2025*

Arrêt
Consultation des Personnes Publiques Associées
Enquête publique

– *Été 2025*

Approbation du PLUI en conseil communautaire.

.../...

NOUVEAU GROUPEMENT SCOLAIRE UNIQUE

Le mardi 14 janvier s'est tenue une réunion publique à l'initiative du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) afin de présenter le projet de la nouvelle école primaire qui sera construite à Arre, à côté du foyer communal. Ce projet a été adopté par 3 voix sur 4, celles de Arre, Bez-et-Esparon et Arrigas, la commune d'Aumessas l'ayant refusé.

Il a pour ambition de créer un site unique dans des locaux modernes respectant les normes sanitaires et environnementales, et proches des infrastructures sportives (stade, city sport, aire de jeux, voie verte...) La cantine pourra fonctionner en circuit court et offrir des repas de qualité aux enfants.

Cette école plus attractive sera, nous l'espérons, un argument pour garder et même attirer de nouveaux petits écoliers sur notre territoire et ainsi conserver toutes nos classes.

Les parents d'élèves présents ont manifesté leur intérêt pour ce projet et certains se sont déjà inscrits au comité de pilotage qui regroupera parents d'élèves, enseignants et élus afin de le peaufiner et de l'emmener jusqu'à son terme dans un avenir le plus proche possible.

Une réunion sera prochainement organisée pour créer des commissions dans cet objectif.

La réunion s'est terminée avec un apéritif qui s'est poursuivi jusqu'à 22h et a permis les débats d'idées.

.../...

IL Y A QUOI DANS UN PLUi ?

1/ Un diagnostic du territoire

Un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte : atouts et faiblesses, opportunités et menaces.

Comment participer ? Quand ?

Pendant toute l'élaboration

Participez à ces étapes en venant vous exprimer lors de ces réunions

- Pendant le diagnostic : sept. 2022 - automne 2023
 - En phase PADD : automne 2023
 - Lors des zonages : hiver 2023 - printemps 2024
 - En phase d'approbation : début 2025
- Des réunions avec le monde agricole ;
 - Des réunions publiques dans les communes ;
 - Des réunions publiques pour présenter le diagnostic ;
 - Des expositions itinérantes pour vous rencontrer ;
 - Des documents consultables sur notre site internet de la com-



munauté des communes du pays Viganais ;

- Des réunions publiques pour présenter les zonages ;
- Un mois d'enquête publique pour vous exprimer sur le projet final.

Vous pouvez participer à ces étapes par écrit.

Un registre de concertation est disponible dans chaque Mairie et dans les locaux de la Communauté de communes afin de recueillir les observations et demandes du public.

Ce registre est ouvert jusqu'à quelques semaines avant l'arrêt du PLUi. Il recueille de simples remarques ou demandes sur le zonage d'une parcelle, comme des considérations plus générales sur les enjeux du territoire.

Un bilan de la concertation est réalisé avant l'arrêt du PLUi et permet de déterminer s'il y a lieu de suivre ou non les demandes.

Une page Internet et une adresse mail dédiées : pour vous exprimer et mettre à votre disposition tous les documents du projet : <https://www.cc-paysviganais.fr/la-demarche-plui/plan-local-urbanisme-intercommunal@cc-paysviganais.fr>

2/ Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

C'est le cœur du PLUi : il détaille la stratégie et les objectifs de développement pour le territoire

3/ Des cartes : elles indiquent les parcelles constructibles ou réservées à un usage agricole ou naturel

4/ Un règlement pour chaque zone : il fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones distances des constructions par rapport au voisinage, hauteurs, types de constructions autorisées, forme des toitures, plantations, etc.

TRAVAUX FAITS

UN BOX À CARTONS a été installé sur le côté de la Mairie (coté école) depuis février 2023. Jusqu'à ce jour, le box fonctionne plutôt bien.



MOBILIER URBAIN – Afin de conserver dans un bon état notre mobilier urbain, les bancs en bois ont été lasurés.



ÉGLISE – Les employés techniques municipaux, ont repeints les grilles du pourtour de l'église et, ont réalisés un accès bétonné sur l'arrière pour l'entrée de Monsieur le Curé.



LA FONTASSE FAIT « PEAU NEUVE » – Encore du bon travail de nos agents techniques qui ont nettoyé et curé notre belle source.



AVANT



APRÈS

SÉCURITÉ – À la suite de la vérification annuelle obligatoire de nos poteaux et bouche incendie nous avons changé des poteaux incendies qui présentait des défaillances.



Au quartier de la Ginestière



Au quartier des Pins

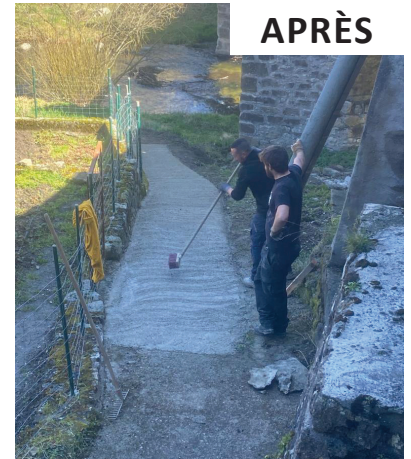
TRAVAUX À FAIRE

- Le mur du cimetière s'affaisse. Nous avons sollicité un entrepreneur et nous sommes dans l'attente de son devis. Le coût de la rénovation de ce mur risque d'être important.
- Nous déplorons que l'espace Végétaux soit toujours dans un « piteux » état, malheureusement la réfection de cet espace ne dépend pas de la commune mais de la Communauté des Communes du Pays Viganais qui fait du mieux qu'elle peut pour palier à ce problème.
- De même, pour le mur du chemin de la vierge qui s'est effondré et pour lequel la Communauté des communes étudie la faisabilité de sa réfection.

LES JARDINS – Nous remercions les agents techniques de la commune de Bez et Esparon, qui sont venus, pour prêter main forte à nos agents, afin de réaliser une descente en béton au chemin des jardins.



AVANT



APRÈS

Bien entendu, les travaux énumérés ci-dessus, ne sont qu'une infime partie du travail effectué par nos employés techniques. Ils œuvrent au quotidien pour notre bien-être, et pour la propreté de notre village.

TRAVAUX EN COURS

CITY STADE



La municipalité vient d'acter la construction d'un city stade afin de permettre une pratique sportive diversifiée, en accès libre et gratuite.

La mairie souhaite améliorer la qualité de vie des jeunes et des moins jeunes, créer un lieu de regroupement, de rencontre pour les adolescents Arrois et des communes voisines. Ce terrain multisports permettra de jouer ensemble au football, basket, handball. Ce city stade offrira la

possibilité de s'occuper, de se retrouver et de pouvoir ainsi s'éloigner un peu des tablettes et des réseaux sociaux qui font trop souvent partie du quotidien.

L'ensemble de la structure sera aussi accessible aux personnes en situation de handicap, en respectant les conditions d'accès aux personnes à mobilité réduite. Il ne sera pas accessible le soir ou la nuit, car il n'y aura pas d'éclairage public. Ce projet a été subventionné par l'ANS (Agence Nationale du Sport) et par le Département.

Ces deux dispositifs s'inscrivent dans la volonté de développer l'accès aux activités sportives pour une bonne santé, l'épanouissement et le développement de la jeunesse.

La pose de la base en enrobé, a été réalisée en septembre 2023, mais il faut laisser passer le froid et le gel avant de poser la structure. Alors, soyons patients, le City Stade verra le jour au printemps 2024.

ÉCLAIRAGE PUBLIC



La commune a décidé de transférer au SMEG (Syndicat mixte d'électricité du Gard), la compétence « Éclairage Public » pour les travaux d'investissement, à l'exclusion de la maintenance qui relève de la responsabilité de la Commune.

Le SMEG et la commune mènent donc, depuis septembre 2023 une coopération portant sur la modernisation et la mise en sécurité des réseaux d'éclairage public et distribution d'électricité.

Le réseau était vétuste et gros consommateur d'électricité. La commune ne pouvait pas réaliser seule la réfection de son réseau.

Cette modernisation sera réalisée en 3 tranches de travaux :



- La 1^{re} tranche des travaux s'est terminée en novembre 2023, et a consisté à la rénovation d'une armoire électrique et au remplacement de 29 luminaires composés de lampes LED. Ce nouveau dispositif assure un meilleur confort lumineux de l'éclairage public et permet une réelle économie d'énergie par une réduction de sa consommation d'électricité de près du tiers.
- La 2^e tranche se déroulera au cours du 2^e semestre 2024
- La 3^e tranche est prévue courant 1^{er} semestre 2025.

Cette coopération va permettre à la commune de poursuivre une politique d'investissement en équipements plus économes en énergie.

Par ailleurs, nous sommes sur le point de signer une convention avec le SMEG pour adhérer au groupement d'achat d'énergie, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, afin de bénéficier de tarifs avantageux.

PROJET ROUTE BASSE

Travaux de requalification de l'espace public avec réfection des réseaux humides sur le Boulevard Léon Anthérieu, Rue Basse et Ruelle de la Terrasse.

La commune a lancé un marché public pour trouver un cabinet d'étude, architecte qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire pour mener à bien la réalisation des travaux. A l'issue de cette consultation le cabinet d'urbanisme et de paysage « Ex&terra » a été retenu, avec son co-traitant le cabinet d'études « René Gaxieu ».

Une réunion de chantier a eu lieu, et le Maître d'œuvre concerné a le dossier en main pour entamer les démarches pour la recherche de subventions. On peut dire que le projet a débuté... *Affaire à suivre...*

PROJETS ANNULÉS

Nous avons annoncé dans les gazettes précédentes :

- L'installation d'une laverie automatique sur l'aire de camping-car. Indépendamment de notre volonté, ce projet ne verra pas le jour. La société qui assurait l'installation et la maintenance a jugé que cet investissement ne serait pas rentable financièrement pour elle. Mais, nous n'avons pas dit notre dernier mot, et continuons à œuvrer pour trouver une solution.
- Par manque de candidatures, le petit marché varié de producteurs et artisans, prévu les mardis soir en même temps que le concours de boules, n'a pu être mis en place.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



La rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie, comprenant l'appartement à l'étage, la bibliothèque et l'école a eu lieu.

Réalisé au mandat précédent, ce projet était resté en « suspens » suite à la crise sanitaire, mais enfin nous pouvons apercevoir des menuiseries neuves en PVC qui permettront une économie d'énergie.

ANIMATIONS – ÉVÈNEMENTS

PÉTANQUE

Le 18 juin, l'USBA (l'Union Sportive Bez et Arre) a organisée les « 12 heures boulistes ». Une superbe journée... Les participants et le soleil étaient au rendez-vous !

Vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos agendas la date du samedi 22 juin 2024 pour la prochaine rencontre.



FÊTE VOTIVE

L'association les fet'Arres a repris l'association « l'amicale d'Arre » depuis 5 ans.

Association emblématique d'Arre, club de foot initiateur de la fête votive. Nous remercions les membres et les jeunes de cette association qui s'investissent et permettent une belle animation dans notre village.

Malgré un arrêt de la fête suite à la crise sanitaire, tout le monde répond présent et joue le jeu malgré cette coupure.



NOUS VOUS ATTENDONS EN 2024

Les 28, 29 et 30 juin pour la fête votive, Devancée de la traditionnelle fougasse le 15 juin.

QUARTIER ORPHELINAT

Le dimanche 13 août, les habitants du quartier de l'Orphelinat ont organisé une exposition d'œuvres d'art dans leurs ruelles et sur leur place. Des œuvres personnelles pour la plupart, évoquant le village et ses habitants. Un projet qui a été vivement apprécié et a permis de beaux moments d'échanges, notamment lors de l'apéritif qui a clôturé cette belle journée.

À l'initiative des habitants de ce quartier, une boîte à livres a été installée à la montée de l'Orphelinat.

Elle est ouverte à tous pour déposer ou emprunter des livres en attendant la réouverture de la bibliothèque du village et pour le plaisir de partager.





MARCHÉ DE NOËL

Dimanche 17 décembre à partir de 9h à la salle des fêtes

Cadeaux • Déco • Artisanat
Produits régionaux • Buvette – Restauration

Choucroute sur place ou à emporter sur réservation en mairie

Réservation exposants : 04 67 82 01 33 du lundi au jeudi 15h30-18h

REPAS DES AÎNÉS

Pour les 65 ans et + (et leur conjoint)

Vendredi 22 décembre 2023 12h au foyer communal

La mairie vous offre le vin d'honneur et l'animation

Le repas est offert par le Maire

LE RESTAURANT - TRAITEUR LA PLAINE



Absent(s) ou présent(s), merci de renvoyer en mairie
le coupon-réponse qui se trouve sur l'invitation qui vous a été envoyée.

RÉPONSE ATTENDUE AVANT LE JEUDI 14 DÉCEMBRE

Les réponses par téléphone se seront pas acceptées



RAPPEL

VOS SAPINS

Après les fêtes vous pourrez déposer vos sapins naturels à l'aire de végétaux, situé derrière le foyer communal.

Si vous ne pouvez transporter votre sapin jusqu'à cet endroit, nos agents techniques effectueront une collecte.

Vous serez informés de la date, par affichage aux panneaux de la commune.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Faute de place sur les tableaux d'affichage de la commune, les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal, qui font souvent plus de 4 pages, ne peuvent être affichés. Vous pouvez toutefois les consulter sur le tableau situé à côté de la Mairie ou en Mairie directement.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU PAYS VIGANAIS

Si vous constatez un dysfonctionnement sur la collecte des ordures ménagère, ainsi que sur l'éclairage des tunnels de la voie verte, ou

encore sur son entretien, merci de contacter la Communauté des Communes du Vigan au 04 99 54 27 00

ENCOMBRANTS

Les prochaines dates du ramassage des encombrants pour 2024 :

| | |
|-------------------|------------------|
| Lundi 8 janvier | Lundi 5 février |
| Lundi 4 mars | Mardi 2 avril |
| Lundi 6 mai | Lundi 3 juin |
| Lundi 1er juillet | Lundi 5 août |
| Lundi 2 septembre | Lundi 7 octobre |
| Lundi 4 novembre | Lundi 2 décembre |

FÊTES

SAINT-BLAISE

Nous proposons à une association du village, qui le souhaite, d'organiser et de gérer la fête de la Saint-Blaise qui se déroulera le 3 février 2024.

Si vous êtes intéressés et pour tous renseignements merci de vous rapprocher du secrétariat de la Mairie.

Le Maire, les membres du conseil municipal et Les employés, vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année !

Pour fêter ensemble la nouvelle année 2024, Monsieur le Maire, a le plaisir de vous convier aux

**« VŒUX DU MAIRE »,
LE DIMANCHE 28 JANVIER 2024 À 11H00
AU FOYER COMMUNAL.**

Cette rencontre, basée sur la convivialité, sera l'occasion de partager ensemble le bilan de l'année écoulée et d'aborder les projets de notre commune.

Cette petite cérémonie sera suivie du verre de l'amitié, que nous vous invitons à partager ensemble.

